

2 Vision stratégique et grandes orientations

À l'automne 2007, la Ville de Saguenay entreprenait une démarche visant à se donner une vision stratégique, en vue de supporter l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement et de son plan et de ses règlements d'urbanisme.

Cette vision, à l'horizon 2025, a été établie dans une dynamique impliquant un comité formé d'élus et de représentants des instances municipales. Elle a été adoptée par le conseil de Saguenay à sa session du 21 décembre 2007.

2.1 Vision stratégique

Saguenay à l'avant-garde de l'économie québécoise au cœur d'un immense parc naturel.

Tout en maintenant son rôle de capitale régionale, en 2025, la ville de Saguenay est devenue une figure de proue dans le développement de la nouvelle économie québécoise, basée sur la recherche et l'innovation.

En effet, la ville de Saguenay est devenue un leader reconnu de la recherche et de l'enseignement, en technologies appliquées, dans les domaines de l'énergie, de l'aluminium et de la gestion et l'exploitation de la forêt boréale.

Par les efforts soutenus de sa communauté universitaire et scientifique, Saguenay joue un rôle de plus en plus stratégique en génomique et dans les sciences biomédicales.

Grâce à son rôle au chapitre de la défense nationale, tout particulièrement dans le secteur des forces aériennes, Saguenay accroît son positionnement stratégique dans la fourniture de biens et services dédiés au soutien des opérations.

La Ville de Saguenay joue ainsi un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la compétitivité du Québec sur l'échiquier nord-américain.

Forte de ce positionnement, Saguenay veut contribuer à la prospérité et au bien-être de sa population.

2.2 Grandes orientations

Des grandes orientations découlent de la vision stratégique. Elles dessinent les intentions de Saguenay quant à son développement, à la mise en valeur de son territoire et à son rayonnement à titre de capitale régionale.

Ces grandes orientations sont déclinées selon deux grands axes.

Le premier axe mise sur la **prospérité de la population**. Les orientations afférentes portent sur :

- La démographie ;
- Le développement de l'économie ;
- Le déploiement des infrastructures de transport et de soutien.

Le second axe est fondé sur le **bien-être de la population**. Il implique des orientations associées à :

- L'aménagement et l'urbanisme ;
- Le patrimoine bâti ;
- L'environnement naturel ;
- La fiscalité.

En toile de fond, l'ensemble de la démarche s'inscrit dans une perspective de développement durable.

2.2.1 Axe 1 ⇔ Prospérité de la population

La prospérité de la population constitue une condition fondamentale supportant le rééquilibrage de la démographie et la qualité de vie de la population.

La Ville désire projeter l'image d'une ville en croissance disposant d'un potentiel pour les individus, les entreprises et les investisseurs.

2.2.1.1 La démographie

La population totale du territoire de la ville a baissé au cours des dernières années et les perspectives démographiques laissent entrevoir une décroissance continue au cours des prochaines années. Il s'agit d'un enjeu majeur auquel est confrontée Saguenay.

L'orientation privilégiée en matière de démographie, vise à :

Orientation

Stabiliser la population de Saguenay à moyen et long terme et à s'adapter à son vieillissement à court et moyen terme.

On consentira des efforts à freiner la diminution de population observée ces dernières années et à l'accroître, à moyen et long terme, à un plateau de 150 000 personnes.

Progressivement, on cherchera des voies de redressement de l'équilibre de la pyramide démographique, un tel redressement constituant les fondements de la dynamique populationnelle à long terme.

Divers moyens sont considérés en ce qui a trait à la démographie.

• **Économie**

Le développement de l'économie et de l'emploi par le biais des créneaux d'excellence ne saurait que favoriser des opportunités de rétention de population et d'attrait auprès d'une nouvelle population. Dans ce contexte, Saguenay envisage diverses actions, en particulier :

- Mettre en place des mesures de soutien et d'accompagnement des entreprises à la recherche de main-d'œuvre dans les créneaux d'excellence ;
- Participer avec les entreprises dans les créneaux d'excellence, à la promotion des atouts et des avantages de la ville, de même que des entreprises existantes (salon, colloque, promotion). Être présents avec les entreprises aux salons les plus performants ;
- Impliquer les chefs d'entreprises dans les créneaux d'excellence qui font affaire à l'extérieur de la région, dans la promotion de la ville.

• **Formation et recherche**

Le développement de ses piliers économiques à partir du savoir, favorisera la rétention et l'accueil de chercheurs, de formateurs et d'étudiants dont une partie pourrait s'intégrer à la population régionale. Le déploiement de la recherche portant sur l'aluminium, la formation médicale dorénavant établie en région, la recherche en génomique, celle relative à l'énergie et au

givrage, celle sur la forêt boréale, ne sont que quelques exemples illustrant comment le savoir pourrait, dans les prochaines années, être davantage porteur de rétention et d'apport d'une nouvelle population.

De plus, l'Université du Québec compte former jusqu'à 1 000 étudiants étrangers par an, alors que les cégeps régionaux accueillent aussi des cohortes d'étudiants étrangers. Ces institutions exercent une action significative dans l'apport d'une nouvelle population. C'est pourquoi diverses mesures sont préconisées, soit :

- Assurer le soutien à l'intégration des nouveaux arrivants ;
- Identifier les problèmes d'intégration avec les organismes qui reçoivent des employés, des chercheurs et des étudiants de l'extérieur (hôpital, cégep, université, industrie, etc.) et identifier le type d'aide qui serait souhaitable ;
- Participer aux présentations des institutions et des entreprises auprès d'employés et citoyens potentiels.

• **Immigration**

L'immigration d'autres régions du Québec et le retour des régionaux qui ont quitté la région sont vus comme des cibles privilégiées par Saguenay, sans exclure toutefois l'immigration internationale. On cherchera donc à :

- Mettre en place une image positive de la ville (faire connaître la ville et ses attraits) ;
- Promouvoir les avantages de la ville auprès des jeunes dans les autres régions du Québec.

La mise en œuvre de politiques familiale et culturelle est de nature à appuyer la rétention de population, voire son accroissement. En effet, en favorisant un milieu de vie affirmant davantage des valeurs familiales, humaines et culturelles, elles offrent un encadrement sain et stimulant à la population de Saguenay.

2.2.1.2 Développement de l'économie

Le développement de l'économie touche à différents volets : le premier concerne les piliers économiques de la ville, le second touche au rôle de la ville comme capitale régionale et comme pôle de desserte du Nord québécois, le troisième

volet concerne l'industrie touristique et le dernier volet touche l'agriculture.

Les grandes orientations privilégiées dans le domaine de l'économie sont les suivantes :

Premier volet – Piliers économiques

Orientation

Capitaliser sur les cinq piliers économiques, soit l'aluminium, l'énergie, le bois, la défense nationale et la génomique et les sciences biomédicales, le tout à travers l'industrie du savoir et le déploiement de créneaux d'excellence.

La mise en œuvre de la grande orientation repose d'une part, sur le partenariat et d'autre part, sur l'intelligence et le savoir. Dans ce contexte, la Ville de Saguenay cherche :

- À constituer un solide partenariat avec ces cinq piliers économiques identifiés, par le biais d'échanges, de rencontres, d'une organisation systématisée, dans le but d'optimiser le développement d'affaires, de saisir les opportunités, de coordonner l'action et de provoquer la synergie des acteurs ;
- À situer l'intelligence et le savoir au cœur de la démarche. La consolidation et l'enrichissement des activités de recherche et de développement, de même que la formation spécialisée, professionnelle et technique, imprégneront le développement des piliers économiques ;
- À favoriser pour chacun des piliers, la création de créneaux d'excellence qui permettent de les démarquer dans une visée exportatrice ;
- À déployer une Cité du savoir et de la santé afin de créer les conditions pour développer les entreprises dans les cinq piliers économiques.

Deuxième volet – La capitale régionale

Orientation

Consolider et développer la position de capitale régionale et de capitale du Moyen-Nord québécois.

Cette orientation implique les actions suivantes :

- Augmenter la présence gouvernementale sur le territoire, en particulier dans l'axe des piliers économiques et en relation

avec l'importance démographique de la région;

- Consolider les équipements publics de niveau fédéral et provincial sur le territoire ;
- Maintenir et développer sur le territoire les fonctions de services publics (notamment éducation et santé), privés, commerciaux, industriels, récréatifs et culturels en vue de desservir adéquatement les besoins de la population régionale et du Nord québécois ;
- Tirer parti de la gestion des ressources naturelles en vue de l'optimisation de leur utilisation en région au profit des entreprises et de la collectivité ;
- Assurer un positionnement adéquat des entreprises en vue de participer au développement du Nord québécois, que ce soit les équipementiers, les entreprises de construction ou de services professionnels ;
- Développer un branding territorial continental comme capitale du Nord québécois.

Troisième volet – Industrie touristique

Orientation

Miser sur l'industrie des croisières et miser sur l'attractivité des pôles et des activités touristiques, culturels, récréatifs et sportifs existants ou en développement.

Les voies d'actions de Saguenay en matière de tourisme s'énoncent comme suit :

- Poursuivre une organisation structurée des croisières et de l'offre de forfaits en vue d'atteindre et de surpasser les répercussions attendues sur l'économie de Saguenay et plus largement sur l'économie régionale ;
- Développer le village portuaire ;
- Participer aux initiatives reliées au développement des Monts-Valin ;
- Viser une plus forte pénétration du tourisme d'affaires ;
- Contribuer à une plus grande concertation régionale en matière touristique ;

- Maintenir et affirmer la contribution des grands spectacles au regard de leur originalité, de leur valeur comme produit d'appel, de leur synergie et comme expression de la valeur de l'accueil en région ;
- Le maintien et l'accentuation de l'image de grand parc au sein duquel s'insère la ville, comme contribution à l'image touristique ;
- Soutenir les événements et équipements sportifs et culturels de grande envergure.

Quatrième volet – Industrie agricole

Orientation

Maintenir l'importance de l'industrie agricole.

Les actions

- Assurer la protection du territoire et des activités agricoles ;
- Réaliser un plan de développement du territoire et de l'industrie agricole.

2.2.1.3 Transports et infrastructures de soutien

La question des transports et des infrastructures de soutien est importante dans la configuration des axes de développement de Saguenay. Ils touchent à trois volets.

Premier volet – Réseau routier

Orientation

Compléter et améliorer les voies de communication interrégionales depuis la Côte-Nord en particulier, incluant un nouveau pont sur le Saguenay, de même que l'achèvement de l'autoroute 70 liant les centres d'activités majeurs de la région dans une perspective d'assumer son rôle de capitale régionale et de centre majeur de services pour le Nord et le Moyen-Nord du Québec.

Deuxième volet – Infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires

Orientation

Compléter et améliorer les grandes infrastructures sous l'angle du support aux activités économiques, et saisir les opportunités de développement industriel ou commercial à proximité.

Troisième volet – Voie cyclable

Orientation

Consolider, améliorer et diffuser les réseaux de la Route Verte et de la Véloroute du col du fjord.

2.2.2 Axe 2 ⇨ Le mieux-être de la population

Le mieux-être de la population est intimement associé à l'aménagement durable du territoire et aux questions environnementales, lesquels s'inscrivent éminemment dans une recherche de cohérence du paysage.

2.2.2.1 Aménagement et urbanisme

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la consolidation des fonctions urbaines et la cohérence des paysages se situent au premier plan des orientations que poursuit Saguenay. En effet, la démographie impose, dans un premier temps, des gestes de consolidation, puisqu'elle implique un marché en relatif rétrécissement.

L'aménagement et l'urbanisme touchent à quatre volets.

Premier volet – Cohérence des paysages

Orientation

Assurer une cohérence du paysage, des fonctions et des aménagements et les inscrire dans la durabilité, dans la perspective de mise en œuvre de sa vision de développement.

Une telle orientation se concrétisera dans l'organisation même des fonctions et affectations du territoire, de même que dans les dispositions réglementaires accompagnant le schéma d'aménagement et de développement et le plan d'urbanisme. Il s'agit de créer ou conserver des milieux et un paysage de qualité et dynamiques.

Deuxième volet – Milieu urbain

Orientation

Consolider les composantes urbaines existantes et renforcer leur vitalité dans un contexte de capitale régionale et extrarégionale.

Une gestion éclairée de l'urbanisation implique la détermination des périmètres d'urbanisation en tenant compte de l'organisation des infrastructures, des vides de la trame urbaine, de même que de la mesure des besoins réels au

regard des diverses fonctions. Cette gestion de l'urbanisation s'ouvrira également sur les effets recherchés du développement des piliers économiques. Il s'agit de développer des secteurs d'emplois dynamiques structurés.

Troisième volet – Milieu rural

Dans le milieu rural, on assure la protection de la zone agricole permanente. L'habitat doit y être essentiellement associé aux fermes, sous réserve du bâti existant et des îlots déstructurés.

Le milieu forestier continu se dessine à la fois comme un territoire productif et comme territoire récréatif ou de villégiature. Le maillage de ces vocations dans le respect des fonctions respectives, dans la protection des écosystèmes et des ressources, commande des arbitrages. Le milieu rural rehausse le paysage et l'intérêt de la ville.

Orientation

Protéger et mettre en valeur le milieu forestier et agricole.

Quatrième volet – Communications internes entre les fonctions urbaines

Orientation

Développer et améliorer les communications internes pour réunir les fonctions urbaines.

Dans un contexte de consolidation et de mise en place d'une cohérence du paysage et des fonctions, Saguenay désire développer et améliorer le déplacement des personnes sur l'ensemble du territoire. La ville cherchera :

- À mettre en place un réseau routier hiérarchisé et structuré;
- À diriger le transport lourd et la circulation de transit sur les voies appropriées ;
- À développer un réseau piétonnier et cyclable intégré au milieu de vie (sur les artères et collectrices).

2.2.2.2 Patrimoine bâti

En matière de patrimoine bâti, la Ville de Saguenay veut assurer non seulement la protection, mais aussi la valorisation de son patrimoine bâti.

Orientation

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, les ensembles bâtis d'intérêt et le patrimoine institutionnel.

Une première voie consiste à assurer la protection du patrimoine bâti exceptionnel par une identification formelle à l'échelle /municipale, provinciale, nationale ou mondiale (ex. : l'Unesco dans le cas de la ville industrielle planifiée d'Arvida).

La seconde voie recherchée vise l'identification des ensembles bâtis traditionnels méritant une protection et une mise en valeur des composantes patrimoniales.

La dernière voie recherchée vise la requalification des bâtiments institutionnels de valeur en relation avec le développement des secteurs économiques stratégiques. Ainsi, on voudra tirer parti, par exemple, du déploiement du pôle de la Cité du savoir et de la santé pour promouvoir la requalification du patrimoine religieux.

2.2.2.3 Environnement naturel

Si Saguenay s'inscrit dans un grand parc naturel et entend l'affirmer, l'intensification du concept de ville-nature s'avère fondamental. Cette intensification prend diverses formes, suggérant des actions ciblées. Les richesses naturelles et paysagères à protéger sont notamment : les boisés urbains et ruraux, les cours d'eau, les ravins, les milieux humides, les habitats fauniques, etc.

Orientation

Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt sur l'ensemble du territoire.

2.2.2.4 Fiscalité

L'administration municipale est soucieuse de proposer une fiscalité acceptable à ses citoyens. La consolidation de l'ensemble urbain, tout en répondant aux besoins, permet une rentabilisation optimale des infrastructures. Le développement du potentiel énergétique par la Ville de Saguenay et une mobilisation des acteurs au soutien du développement recherché des piliers économiques, sont de nature à appuyer une fiscalité saine et compétitive.

Orientation

Faire en sorte que la fiscalité constitue un outil de développement.

